

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Lundi 30 Avril 2018

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Vous pouvez joindre la Commission

Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- MAIRIES : CHABONS –CHATONNAY - LA MURETTE - OYEU – TIGNIEU
- CLUBS : Stade CHABONNAIS –TIGNIEU – US LA MURETTE - Futsal VIRIEU
- LAURA FOOT : rapport éclairage (La MURETTE – Le VERSOUD – ST GEORGES D'ESPERANCHE VEZERONCE CURTIN)

Courriers reçus :

- LAURA FOOT :
- MAIRIE : MEYLAN
- CLUBS : BEAUVOIR - St SIMEON de BRESSIEUX

INSTALLATION SPORTIVE :

- AOSTE - stade municipal 1 – NNI 380120101 – Clst niveau 4 jusqu'au 21/03/2028
- REVENTIN VAUGRIS - stade Jean François RIVOIRE – NNI 383360101 – Clst niveau 6SYE jusqu'au 20/08/2027

ECLAIRAGE : Confirmation de Classement Fédéral

- ST GENIX sur GUIERS – stade de la Foret – NNI 732360101 - Emoy 141lux - FU = 0.70 – Em/EM = 0.44

Niveau E5 jusqu'au 9/04/2019

- COUBLEVIE – stade de La Dalmassière – NNI 381330201 – Emoy 181lux – FU 0.74 – Em/EM = 0.52

Niveau E5 jusqu'au 3/04/2020

- CHIRENS – stade du Collège – NNI 381050101 – Emoy 152lux – FU = 0.72 – Em/EM = 0.55

Niveau E5 jusqu'au 9/04/2019

- AOSTE – stade municipal – NNI 380120101 – Emoy 186lux – FU = 0.75 – Em/EM = 0.56

Niveau E5 jusqu'au 19/03/2019

- ST MAURICE L'EXIL – stade robert MARGARIT – NNI 384250101 – Emoy 267lux – FU = 0.72 – Em/EM = 0.56 – Niveau E4 jusqu'au 15/01/2019

A prévoir :

- ST PAUL de VARCES (30/04) - GIERES (2/05)

Informations à tous les Clubs et Propriétaires d'Installations Sportives.

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

1) Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante.

2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale (Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..) sur toutes les surfaces.

Conseils : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la CDTIS et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Ad mail ci-dessus

Rappel : Installations Sportives : Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de replis à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017/2018**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

CROLLES	Stade de la DENT	381400102	Niveau 5SYE	Visite le 03/05	
ST JOSEPH de RIVIERE	Stade MUNICIPAL	384050101	Niveau 5	Visite effectuée le 24/04	
ST BARTHELEMY de SECHILLENNE	Stade MUNICIPAL	3836400101	Niveau 5	En attente de réponse	
ST MARTIN D'HERES	Stade AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	RDV le 29/03/18 CDTIS	
SEYSSINET PARISET	Stade JOSEPH GUETAT 3	384850103	Niveau 5 SYE	Avt le 29/05/2018	
VIZILLE	Stade du CES	385620101	Niveau 5S	En attente de réponse	
COUBLEVIE	Stade Plan Menu EST 2	381330102	Niveau FOOT à SYE	Avt le 05/06/2018	
FROGES	Complexe Sportif OLIVIER GIROUD	381750101	Niveau 5	Avt le 08/07/2018	
RIVES	Stade CHARVET	383370102	Niveau 5	Avt le 13/09/2018	
NIVOLAS VERMELLE	Stade Municipal	382760101	Niveau 5	Avt le 15/09/2018	

« FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: CHABONS – COUR ET BUIS – NOTRE DAME DE MESSAGE

Information

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur (**FAPA**) pour la saison 2017/2018 sont clos. Les prochains dossiers seront étudiés pour la saison 2018/2019. Ils concerneront les chapitres de l'Emploi, de l'Équipement, du Transport et de la Formation.

Cahier des charges et mode d'emploi.

Avant de déposer un projet, les clubs amateurs sont invités à se rapprocher du District pour se renseigner sur la politique de subvention locale et bénéficier d'une aide pour la mettre en place.

Le FAPA vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: la professionnalisation des clubs (Emploi) –l'amélioration de l'encadrement (Formation) – l'amélioration des installations (Équipement) et le déplacement des équipes de jeunes (Transport).

Orientations du DISTRICT sur l'aide sollicitée :

- « Dossier Équipement ».

Suite à l'enveloppe attribuée au District de l'ISERE, concernant le chapitre « Équipement », nous partons sur le principe d'aider les clubs et/ou collectivités, avec une mise en avant sur la Sécurisation des Installations.

Les dossiers déjà déposés et en cours, correspondent aujourd'hui à l'enveloppe attribuée pour 2017/2018.

IMPORTANT :

A compter du 22 Mars 2018, aucun nouveau dossier ne pourra être retenu pour la période (2017/2018).

Pour tout nouveau dossier à créer ou à déposer, prendre contact avec les Responsables de la Commission FAPA pour suite à donner.

- « Dossier Transport »

Dernière minute : Par l'intermédiaire de ce dispositif, la F.F.F souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer le transport des licenciés(es).

Pour les clubs qui le souhaitent le plan de financement de projets d'acquisition de véhicules de transport est encore possible pour **un seul dossier pour notre District.**

Le ou les clubs intéressés doivent prendre contact avec les Responsables de la Commission FAPA.

Relance des dossiers auprès des municipalités de : BIZONNES – PIERRE-CHATEL

